

Plaidoyer

Droits à la participation et Pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité

Positionnement

- **L'expression et la participation citoyenne est un droit pour tous et toutes.**
- **La participation des personnes en situation de précarité doit redonner du sens politique à l'action sociale**, avec une expression plus libre hors des cadres institutionnels.
- **L'accès aux droits des usagers doit aller au-delà des centres d'accueil et d'hébergement**, et s'inscrire à la fois dans un ancrage local, mais aussi dans l'accès aux droits des différentes administrations.

Messages de plaidoyer

- Systématiser à horizon 2024 la **participation de représentant.e.s de personnes en situation de précarité aux instances consultatives existant dans les champs des politiques sociales**, (conseils d'administrations des établissements sociaux et médico-sociaux, des caisses de protection sociale et le cas échéant, dans les cellules de gestion de crise). Prévoir des moyens de formation de ces représentant.e.s aux politiques sur lesquels ils seront amenés à s'exprimer.
- **Reconnaitre le savoir expérientiel des représentants des personnes accompagnées**, en permettant une valorisation de leur expérience et un accès à une rémunération, exclue des bases ressources des prestations sociales et familiales.
- Donner les moyens au réseau Conseil national/régional des Personnes accompagnées - accueillies (CNPA/CRPA) **d'organiser une conférence nationale de lutte contre la pauvreté tous les deux ans** pour formuler leurs propositions au Gouvernement, en rendant obligatoire la participation de représentant.e.s des ministères concernés.
- **Intégrer la participation dans la formation des futurs-es dirigeants-tes et cadres intermédiaires** des établissements sociaux et médico-sociaux et lancer un plan de formation continue pour les professionnels-les en poste avec des personnes ressources comme intervenants.
- **Favoriser la création de collectifs** de défense des droits des personnes en situation de précarité qui agissent de manière indépendante, hors des cadres imposés par l'institution, via des actions de formation, d'auto-organisation.

Chiffres clés

- **300 000** personnes se sont engagées le 21 mai 2022 partout en France pour la journée citoyenne afin de favoriser la création de liens sociaux et d'organiser des projets collectifs. Cette journée est un espoir pour la participation citoyenne et pour l'action collective.
- **0%**: aucune étude/statistique ne montre le taux de mise en œuvre des conseils de la vie sociale dans les établissements sociaux et médico-sociaux pourtant obligatoire depuis 20 ans (loi du 2 janvier 2002).
- **0 donnée** concernant la participation effective des représentants dans les instances consultatives, groupes de travail régionaux sur des thématiques en lien avec le secteur, concertation sur les appels à projet, évaluation.

Personne ressource

Joanna **BARTELLEMY**
Chargée de mission travail social
joanna.bartellemy@federationsolidarite.org
06 52 94 61 12